

Les écoles formant aux professions de santé en 2006 en Franche-Comté

En Franche-Comté, 23 écoles formant aux professions de santé ont accueilli 3 646 élèves en 2006. Ces établissements sont le plus souvent publics. La population étudiante, dont 43 % est âgée de 20 à 22 ans, est majoritairement représentée par des femmes. Près de 63 % des étudiants inscrits en première année ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat. Huit étudiants sur dix peuvent bénéficier d'une aide. Les étudiants sont quasiment tous originaires de la région et plus de la moitié est issue d'un milieu d'ouvriers ou d'employés.

Juin 2008

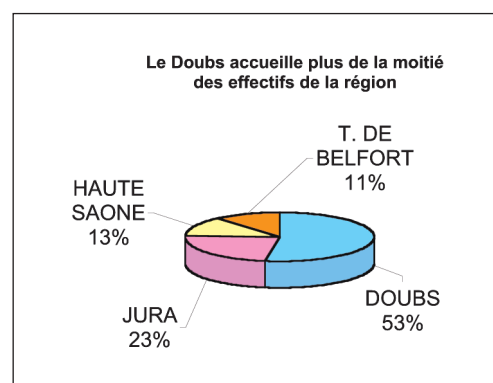
Les écoles publiques sont majoritaires

En 2006 on a recensé en Franche-Comté 23 écoles formant aux professions de santé. Près de 60 % de ces établissements sont implantés dans le Doubs. Les écoles localisées à Besançon accueillent 66 % des étudiants faisant leurs études dans le Doubs. Ces structures, dont le statut est majoritairement public (82 %) forment aux neuf professions suivantes : infirmiers diplômés d'état, infirmiers anesthésistes, infirmiers de blocs opératoires, cadres de santé, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, puéricultrices, aides-soignants et auxiliaires puéricultrices.

Les écoles assurant les formations de base d'infirmiers diplômés d'état et d'aides-soignants sont majoritaires (16 structures sur 23).

Le diplôme correspondant est délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative.

FORMATIONS	DUREE DE LA FORMATION	NOMBRE d'ECOLES FORMANT AUX PROFESSIONS DE SANTE			
		Doubs	Jura	H-Saône	T-Belfort
Aide-puéricultrices	12 mois	1			
Aide-soignants	12 mois	4	3	1	1
Infirmiers DE	37 mois	3	2	1	1
Masseurs-kinésithérapeutes	36 mois	1			
Sages-femmes	48 mois	1			
Infirmiers de blocs opératoires	18 mois	1			
Infirmiers anesthésistes	24 mois	1			
Puéricultrices	12 mois	1			
Cadres de santé	12 mois	1			
TOTAL		14	5	2	2



3 646 élèves accueillis dans les écoles sanitaires en 2006

En Franche-Comté, 3 646 élèves ont fréquenté en 2006 les écoles formant aux professions sanitaires, dont 1 085 ont été diplômés au cours de cette même année. Ainsi, l'effectif global des étudiants poursuit sa progression (+ 3 % par rapport à l'année précédente), même si elle est moins importante que celle constatée entre 2004 et 2005 (+ 8,4 %). Le nombre des étudiants accueillis en première année, en 2005, était proche de celui des quotas retenus pour la Franche-Comté.

La formation d'aides-soignants enregistre quasiment le même effectif qu'en 2005. Celui-ci avait progressé de 15 % entre 2004 et 2005. En effet, les deux écoles formant au métier d'aide-soignant n'ont pas réitéré leur démarche d'organiser deux rentrées dans l'année. Les formations de kinésithérapeutes prolongent la progression de leurs effectifs (+14 %).

Une augmentation de près de 19 % avait été notée entre 2004 et 2005. Il serait nécessaire que cette évolution se poursuive pour combler le retard accusé par la Franche-Comté qui ne compte que 47 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants, alors que la densité métropolitaine est de 79.

De ce fait notre région occupe actuellement le dernier rang des régions françaises.

présentes selon les formations, même si elles sont toujours plus nombreuses au sein de chacune d'elles. On constate alors que ce sont les filières "infirmiers anesthésistes" et "masseurs-kinésithérapeutes" qui accueillent le plus d'hommes (39 % de leurs propres effectifs). Les formations de puéricultrices et d'auxiliaires puéricultrices sont suivies par une population exclusivement féminine.

1 085 étudiants ont obtenu en Franche-Comté, en 2006, un diplôme aux formations sanitaires. Ils étaient 1 125 à s'être présentés au diplôme, soit un taux de réussite de 96,4 %. Les échecs ont été plus importants dans la filière formant des infirmiers (7,30 %) et chez les sages-femmes (6,25 %).

Moins de 2 % des étudiants fréquentant les écoles sanitaires en 2006 ont un statut de redoublant. Ils se trouvent plutôt au sein des formations infirmiers, même si quelques uns sont identifiés aussi chez les élèves kinésithérapeutes et sages-femmes.

Au cours de cette même année, 114 élèves ont abandonné la formation qu'ils avaient entreprise. Ils représentent 3 % de l'ensemble des étudiants et, neuf fois sur dix, c'est une formation d'infirmier qu'ils quittent.

EFFECTIFS PAR FORMATION DE 2004 A 2006			
FORMATIONS	2004	2005	2006
Aide-puéricultrices	40	40	40
Aide-soignants	748	863	865
Infirmiers DE	2093	2244	2328
Masseurs-kinésithérapeutes	96	114	130
Sages-femmes	99	108	107
Infirmiers de blocs opératoires	52	34	32
Infirmiers anesthésistes	46	48	43
Puéricultrices	32	34	36
Cadres de santé	65	60	65
TOTAL	3271	3545	3646

9 étudiants sur 10 sont des femmes

Les femmes sont majoritairement représentées dans les formations aux professions de santé (88 %). Mais elles sont plus ou moins fortement

Des étudiants plus ou moins jeunes selon la formation suivie

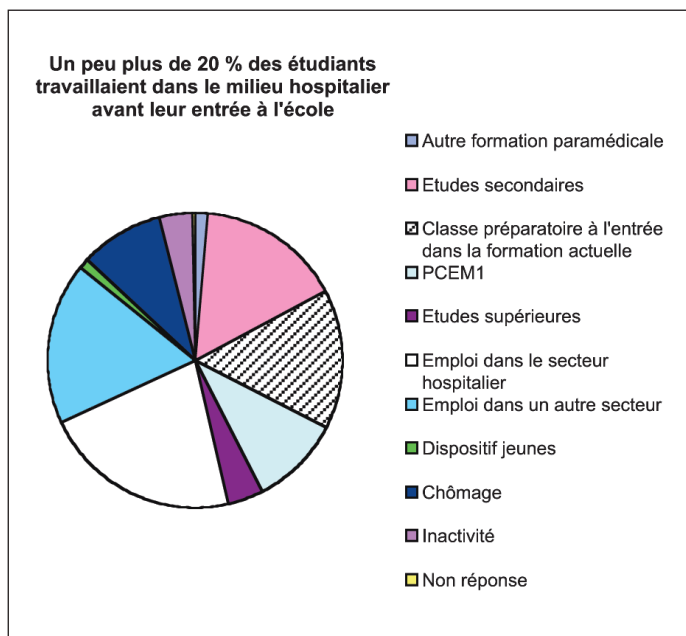
Globalement, pour toutes formations confondues, les étudiants âgés de 20 à 22 ans sont les plus nombreux et représentent près de 43 % de l'ensemble. La part des étudiants âgés de 32 ans ou plus est de 24 %.

On peut dire que certaines formations accueillent majoritairement plutôt des jeunes gens alors que d'autres réunissent les étudiants les plus âgés. Ce constat est sans aucun doute à rapprocher du cursus professionnel nécessaire pour aborder certaines formations. Ainsi, ce sont les formations de kinésithérapeutes et de sages-femmes qui enregistrent une majorité d'étudiants âgés de 20 à 22 ans (respectivement 61,5 % et 60,8 % de leurs effectifs). Six élèves sur dix suivant une formation de puéricultrice ont entre 23 et 26 ans. Et c'est au sein des formations d'infirmiers anesthésistes, d'infirmiers de bloc opératoire, de cadres de santé et d'aides soignants que l'on trouve la plus forte proportion

d'étudiants âgés de 27 à 36 ans (80 % de chaque formation), avec une part plus importante des étudiants de plus de 30 ans parmi les anesthésistes. Près de la moitié des élèves en formation de cadres de santé ont plus de 41 ans. On voit bien que les formations qui nécessitent une expérience professionnelle rassemblent les étudiants les plus âgés. Près de 60 % des élèves aides-soignants ont entre 27 et 41 ans, et près de 17 % ont plus de 41 ans. Il s'agit là certainement de l'effet de la reprise d'études, suite à une promotion professionnelle.

Près des deux tiers des élèves ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat

Pour l'ensemble des formations, près de 63 % des étudiants inscrits en première année de formation ont un niveau égal ou supérieur au baccalauréat, dont 12 % avaient déjà commencé des études supérieures. Parmi les bacheliers, 49 % ont obtenu un bac scientifique de la série S, étudiants que l'on retrouve principalement dans les formations de masseurs-kinésithérapeutes et de sages-femmes.



La part des titulaires d'un baccalauréat est de 77 % chez les élèves infirmiers, de 40 % pour les aides-puéricultrices et de 23 % pour les aides-soignants. Dans ces trois formations, on note que, majoritairement, les étudiants sont titulaires d'un bac SMS (Sciences médico-sociales). A préciser aussi que 14 % des élèves infirmiers s'étaient déjà engagés dans des études supérieures. 47 % des aides-soignants sont titulaires d'un BEP, dont 22 % possèdent un BEP

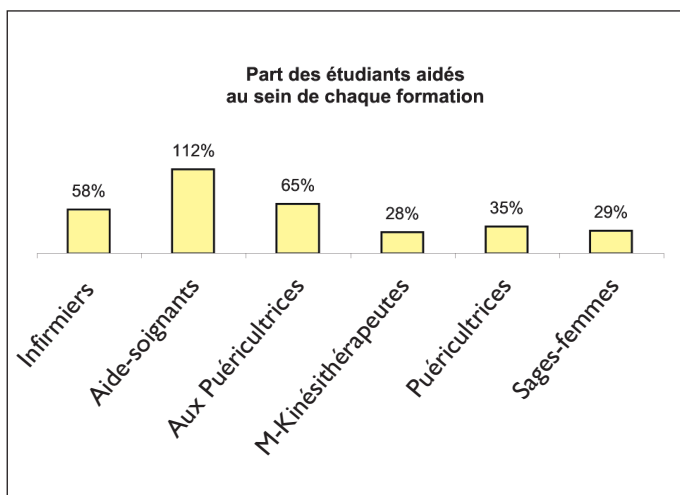
sanitaire. Il faut souligner que l'inscription à la formation d'aide-soignant n'exige pas d'être titulaire d'un baccalauréat.

Avant d'entrer dans les formations aux professions sanitaires, les étudiants sont majoritairement inscrits dans un cursus scolaire et/ou universitaire. C'est le cas de la majeure partie des étudiants en soins infirmiers (67 %). C'est parmi les élèves aides-soignants et auxiliaires puéricultrices que l'on trouve la plus grosse part d'étudiants ayant occupé préalablement un emploi (respectivement 61 % et 45 %). Et c'est aussi au sein de ces deux professions que l'on trouve le plus d'étudiants en situation de chômage au moment de leur inscription (17 % et 15 %).

La présence d'étudiants étrangers dans les écoles franc-comtoises formant aux professions sanitaires est très peu marquée (moins de 1 %).

Une aide financière pour 8 étudiants sur 10

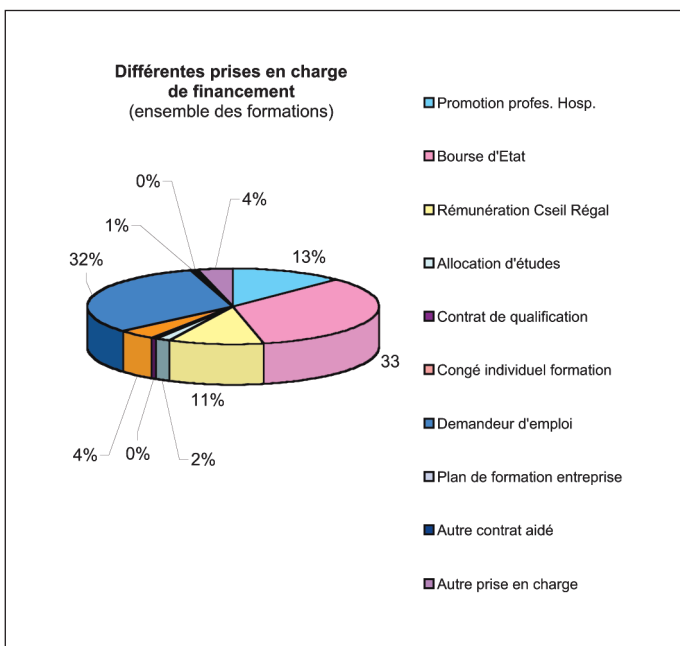
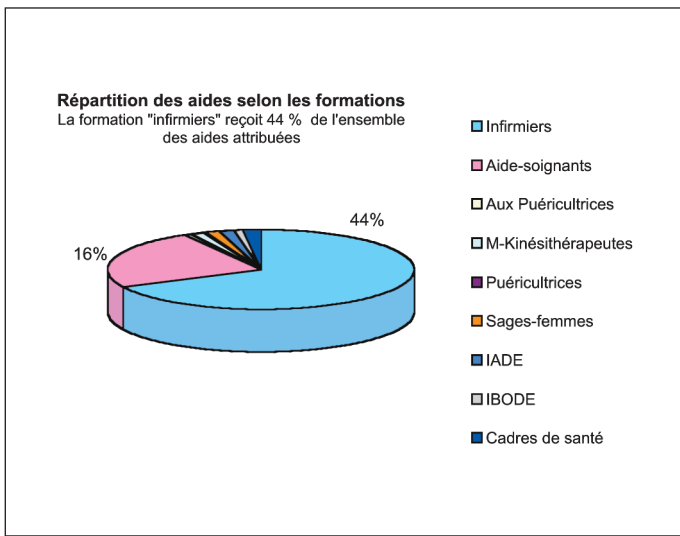
En 2006, en Franche-Comté, 80 % des étudiants suivant une formation à une profession sanitaire pouvaient bénéficier d'une ou plusieurs aides pour le financement de leurs études.



A noter que les formations plutôt "spécialisées", telles que infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et cadres de santé, sont toutes prises en charge par la promotion professionnelle ou le plan de formation entreprise. Ce qui n'est pas le cas des puéricultrices qui accèdent à cette profession soit par la promotion professionnelle, soit en accès direct après les études d'infirmier. C'est cette deuxième voie qui est choisie majoritairement en Franche-Comté. Seulement 35 % des élèves puéricultrices bénéficient de la promotion professionnelle.

La moitié des étudiants vient d'un milieu d'ouvriers ou d'employés

Plus de la moitié des étudiants est issue d'un milieu d'ouvriers ou d'employés (53 %). Quelle que soit la formation étudiée, cette origine est toujours dominante. Plus précisément, les étudiants issus du milieu ouvrier sont fortement représentés parmi les aides-soignants et les auxiliaires puéricultrices (respectivement 43 % et 40 %). Si un peu plus de 31 % des élèves infirmiers viennent d'un milieu ouvrier, un tiers a des parents exerçant une profession supérieure ou intermédiaire.



Les aides versées par l'intermédiaire des bourses d'Etat représentent la part la plus importante de l'ensemble des aides financières attribuées. A noter que les étudiants peuvent bénéficier, dans certains cas, d'une ou plusieurs aides différentes. En Franche-Comté, 237 élèves ont reçu en 2006 une aide versée au titre de la promotion professionnelle, soit 12,5 % de l'ensemble des élèves recevant une aide. Parmi ceux-ci, 6,8 % seulement ne faisaient pas partie des bénéficiaires au titre des formations spécialisées (Infirmières anesthésistes, infirmières de bloc et cadres de santé).

A noter que presque 10 % des étudiants de première année et 18 % des étudiants de quatrième année ne bénéficient d'aucune aide financière.

Que sont-ils devenus ?

Pour pouvoir exercer, chaque jeune diplômé doit être enregistré dans le fichier ADELI, le répertoire national de tous les professionnels de santé (obligatoire pour certaines professions nécessitant l'obtention de la carte professionnelle). Une analyse rapide, à partir de ce fichier, a été réalisée sur quelques nouveaux promus en 2006. Plus de 83 % des infirmiers diplômés cette même année figurent dans Adeli et ont commencé à exercer leur emploi dès le deuxième mois qui a suivi la réussite à l'examen (56 % après le premier mois). On note que 14 % des diplômés infirmiers quittent Besançon pour une autre région, mais on note en même temps des arrivées hors région.

15 sages-femmes sont diplômées en Franche-Comté en 2006, dont 12 sont répertoriées dans Adeli. Précisément, 9 travaillent dans la région dès l'obtention du diplôme et trois ont quitté la Franche-Comté. Mais parallèlement, 7 nouvelles promues sont venues de l'extérieur.

Tous les 25 "jeunes" masseurs-kinésithérapeutes de la promotion 2006 sont enregistrés dans le fichier Adeli. 16 d'entre eux sont restés dans la région pour exercer leur profession et 6 l'ont quittée en 2007. Ces départs sont, là aussi, largement compensés par l'arrivée de jeunes diplômés hors Franche-Comté.

15 kinésithérapeutes diplômés hors Franche-Comté sont venus travailler dans la région, dont 6 ont eu leur diplôme en Belgique

Plus de la moitié des étudiants kinés vient d'une famille de cadres, d'artisans ou de commerçants. Un peu moins du tiers a des parents exerçant dans le supérieur et un peu moins de 40 % appartiennent à une famille d'employés ou d'ouvriers.

Des étudiants ... plutôt francs-comtois

Toutes formations confondues, les étudiants de première année sont majoritairement originaires de Franche-Comté. En effet, près de 90 % demeuraient dans la région avant de commencer leur formation. Le Doubs et la Haute-Saône accueillent la plus grande part d'étudiants en provenance de leur propre département (respectivement 90 et 95 %). Dans les écoles du Jura et du Territoire de Belfort, les étudiants originaires de ces mêmes départements représentent 87 % et 84 % de leurs effectifs.

On observe ainsi que ces deux derniers départements drainent une part non négligeable d'élèves en provenance de départements voisins : Ain, Saône et Loire, Côte d'Or, Alsace, Lorraine.

Les étudiants en formation de sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers aide-anesthésistes sont tous originaires de la région. Ce qui ne se vérifie pas chez les étudiants auxiliaires puéricultrices, puéricultrices et chez les cadres de santé, parmi lesquels 60 % seulement sont francs-comtois, ou tout du moins résidaient dans la région au cours de l'année précédant leur entrée en formation.

Le DE d'infirmier...et après

Les infirmiers diplômés d'Etat ont également accès à une formation spécialisée, moyennant éventuellement un certain nombre d'années d'expérience.

Quatre formations leur sont alors accessibles : puéricultrices, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, cadres de santé.

La formation en puériculture (un an) ne nécessite aucune année d'expérience professionnelle, elle peut donc être réalisée de suite après l'obtention du DE d'infirmier.

Par contre, pour commencer des études d'infirmiers anesthésistes ou de bloc opératoire, deux années d'expérience professionnelle au minimum sont demandées. Les études durent respectivement 24 et 18 mois.

La formation d'un an pour devenir cadre de santé ne peut débuter qu'après 4 années minimum de savoir professionnel. A noter également que les cadres de santé ne sont pas tous issus de cette filière.

Méthodologie

L'enquête "écoles" auprès des instituts de formation aux professions de santé est réalisée chaque année par le service "Etudes et statistiques" de la DRASS de Franche-Comté, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, la Direction Générale de la Santé.

Elle permet de dénombrer et d'identifier les centres de formation en fonctionnement. Elle fournit des données anonymisées sur les étudiants telles que l'âge, le sexe, le niveau de formation initial, le mode de prise en charge financière, l'origine sociale des parents, l'origine géographique.

Elle donne aussi le nombre de diplômés dans chaque formation. Les résultats sont également utilisés à des fins d'analyses démographiques (évaluation des quotas, besoins en personnel paramédical) et à des fins budgétaires (détermination du volume des bourses).

POUR EN SAVOIR PLUS...

Le Service Etudes et Statistiques de la DRASS est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'informations statistiques d'ordre sanitaire ou social

**Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

Le service Etudes et Statistiques de la DRASS est le relais entre le niveau national et le niveau régional pour organiser et assurer la réalisation du programme statistique national du Ministère.

Le programme d'enquêtes nationales, concerne le secteur sanitaire et le secteur social. Il est délégué par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des Statistiques (DREES), qui assure elle-même la diffusion des résultats nationaux.

Les principales enquêtes traitées en région portent sur la statistique annuelle des établissements de santé (SAE), l'hébergement pour personnes âgées (EHPA), les établissements et services pour enfants et adultes handicapés et pour enfants et adultes en difficulté (ES), les écoles de formation aux professions sanitaires et sociales (Enquêtes Ecoles).

Le Services Etudes et Statistiques de la DRASS :

- organise et pilote également des enquêtes spécifiques pour ses propres besoins*
- assure la coordination des répertoires ADELI (répertoire des professions médicales et para-médicales) et FINESS (fichier national des établissements sanitaires et sociaux)*
- participe, dans la région, à différents travaux, pour lesquels la DRASS est pilote ou partenaire (Programme Régional de Santé Publique, plate-forme d'observation sociale, ...).*

Ces diverses activités de collecte, d'observation, d'analyse de données statistiques effectuées par la DRASS, donnent lieu à différentes productions (études, mémentos, ...), disponibles également sur notre site.

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

La City - 3, avenue Louise Michel
25044 Besançon Cedex
Tél. 03 81 47 88 00 - Fax : 03 81 80 74 69
dr25-statistiques@sante.gouv.fr
www.franche-comte.sante.gouv.fr